

PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ INDUSTRIE MOYENNE TENSION

Pour les exploitations artisanales et industrielles
avec consommation supérieure à 100 000 kWh/an

VALABLE DÈS
LE 1^{ER} JANVIER
2026



PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ INDUSTRIE MOYENNE TENSION

VALABLE DÈS
LE 1^{ER} JANVIER
2026

Industrie moyenne tension	Suisse	Seeland	Biel/Bienne
Énergie			
Tarif	11.05 ct./kWh	11.55 ct./kWh	15.55 ct./kWh
Utilisation du réseau A			
Tarif	2.40 ct./kWh	2.40 ct./kWh	2.40 ct./kWh
Services-système Swissgrid	0.27 ct./kWh	0.27 ct./kWh	0.27 ct./kWh
Réserve d'hiver	0.41 ct./kWh	0.41 ct./kWh	0.41 ct./kWh
Puissance*	154.00 fr./kW/an	154.00 fr./kW/an	154.00 fr./kW/an
Puissance réserve	18.00 fr./kVA/an	18.00 fr./kVA/an	18.00 fr./kVA/an
Énergie réactive**	6.00 ct./kVarh	6.00 ct./kVarh	6.00 ct./kVarh
Réseau de transport	0.05 ct./kWh	0.05 ct./kWh	0.05 ct./kWh
Utilisation du réseau B			
Tarif	3.60 ct./kWh	3.60 ct./kWh	3.60 ct./kWh
Services-système Swissgrid	0.27 ct./kWh	0.27 ct./kWh	0.27 ct./kWh
Réserve d'hiver	0.41 ct./kWh	0.41 ct./kWh	0.41 ct./kWh
Puissance*	88.00 fr./kW/an	88.00 fr./kW/an	88.00 fr./kW/an
Puissance réserve	18.00 fr./kVA/an	18.00 fr./kVA/an	18.00 fr./kVA/an
Énergie réactive**	6.00 ct./kVarh	6.00 ct./kVarh	6.00 ct./kVarh
Réseau de transport	0.05 ct./kWh	0.05 ct./kWh	0.05 ct./kWh
Redevance fédérale			
Taxe d'encouragement légale	2.30 ct./kWh	2.30 ct./kWh	2.30 ct./kWh
Redevances au niveau communal			
Éclairage public et Ville de Bienne	1.90 ct./kWh	1.90 ct./kWh	1.90 ct./kWh
Mesure			
Moyenne tension	41.00 fr./mois	41.00 fr./mois	41.00 fr./mois
Virtuelle	3.00 fr./mois	3.00 fr./mois	3.00 fr./mois

TVA: tous les prix TVA en sus

Questions

Vous avez des questions à propos de la rétribution du courant injecté? Appelez ou écrivez à ESB:
Téléphone 032 321 13 00
E-mail info@esb.ch
ESB vous conseille volontiers.

Sans avis contraire de votre part, vous êtes approvisionné automatiquement en courant Seeland. Le passage au produit Suisse ou Biel/Bienne est possible à la fin de chaque exercice. Il vous suffit d'en informer ESB sous info@esb.ch

Sont applicables les Conditions générales d'ESB pour le raccordement et l'utilisation des réseaux de distribution et la fourniture d'électricité (annexe des tarifs incluse).

A pour une utilisation régulière: durée d'utilisation > 2800 h/an

B pour une utilisation ponctuelle: durée d'utilisation < 2800 h/an

***Puissance:** Facturation du pic de puissance maximal de l'année, au minimum 150 kW.

****Énergie réactive:** Le prélèvement d'énergie réactive ne doit pas excéder 50% de l'énergie prélevée. S'il est supérieur, il est facturé.

Informations sur le courant d'ESB et sur les redevances

L'énergie est le produit qui vous est livré à travers le réseau électrique. L'utilisation du réseau comprend toute l'infrastructure (conduites, câbles, transformateurs, etc.) permettant d'acheminer le courant du lieu de production jusqu'à chez vous en tant que cliente ou client. S'y ajoutent les services-système de Swissgrid (gestionnaire des réseaux suprarégionaux), les coûts solidarisés liés au réseau de transport et la réserve d'électricité pour l'hiver.

En tant que gestionnaire régional du réseau électrique, ESB les redevances fédérales pour l'encouragement des énergies renouvelables selon la loi sur l'énergie (LEne) ainsi que pour la protection des eaux et des poissons. Les redevances au niveau communal comprennent le coût de l'éclairage public et la redevance pour la Ville de Bienne.



Energie Service Biel/Bienne

Gottstattstrasse 4, rue de Gottstatt, Postfach / Case postale, 2501 Biel/Bienne,
Tel. 032 321 12 11, www.esb.ch